

DOSSIER D'INSCRIPTION Services scolaires et périscolaires ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame, Monsieur,

Pour inscrire votre enfant à l'un des services proposés ci-dessous, veuillez cocher les cases correspondantes selon vos besoins.

Le dossier d'inscription (un dossier par enfant) est à compléter et à rapporter au service SPEEJ (Annexe 1 de la Mairie).

	Dates de dépôt des dossiers
SCOLAIRE (inscription obligatoire pour tout changement d'école, 1ère rentrée en maternelle, passage au CP sauf pour le groupe scolaire Marcel Pagnol)	Du 09 mars au 10 avril 2020
TEMPS PÉRISCOLAIRES (restauration scolaire et accueil matin/soir) De la PS au CM2	Avant le
TRANSPORT SCOLAIRE	10 juillet 2020
ÉCOLE MULTI-SPORTS (EMS) Du CP au CM2	,
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) Du CE1 au CM2 Je souhaite être contacté par le service afin d'inscrire mon enfant	Inscription validée sur RDV à partir du 06 juillet 2020

Les fiches « famille », « enfant » et « sanitaire » ci-après sont à compléter obligatoirement

Mairie de Migennes Service SPEEJ (annexe 1) Place de l'Hôtel de ville 89400 MIGENNES 03.86.80.51.55

HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE SPEEJ:

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (17h30 le vendredi) Service fermé les mardis matin



DOCUMENTS À JOINDRE

Pour toute inscription:

	Un justificatif de domicile récent : loyer, facture EDF, eau, téléphone fixe Si vous êtes hébergés, fournir obligatoirement un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation sur l'honneur de la personne vous hébergeant.
	Le carnet de vaccinations.
	Pour les parents divorcés, la copie du jugement de divorce indiquant les modalités de garde de l'enfant.
	Pour les parents séparés, l'extrait de la décision judiciaire ou une attestation sur l'honneur attestant la séparation du couple et indiquant les modalités de garde de l'enfant.
	1 photo d'identité récente (cf. fiche enfant).
Door	rmente cumplémentaires neur une inscription à l'école :
<u>Docu</u>	ments supplémentaires pour une inscription à l'école :
<u>Docu</u>	ments supplémentaires pour une inscription à l'école : Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret de famille).
	Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret
	Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret de famille).
	Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret de famille). Le certificat de radiation en cas de changement d'école.
0	Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret de famille). Le certificat de radiation en cas de changement d'école. L'imprimé « Zone Mixte » (pour les familles domiciliées dans cette zone). La dérogation (pour une demande d'école hors secteur de résidence ou pour les
0	Le ou les livret(s) de famille (ou extraits de naissance si vous ne possédez pas de livret de famille). Le certificat de radiation en cas de changement d'école. L'imprimé « Zone Mixte » (pour les familles domiciliées dans cette zone). La dérogation (pour une demande d'école hors secteur de résidence ou pour les



FICHE FAMILLE

LES RESPONSABLES LÉGAUX :

Responsable legal n°1	Responsable legal n°2
□ Père □ Mère □ Autre	□ Père □ Mère □ Autre
Nom d'usage :	Nom d'usage :
Nom de naissance :	Nom de naissance :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance ://	Date de naissance :/
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Autorité parentale : ☐ oui ☐ non	Autorité parentale : ☐ oui ☐ non
Adresse :	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Commune :	Commune :
Adresse de facturation : ☐ oui ☐ non	Adresse de facturation : ☐ oui ☐ non
☎ Domicile : Portable :	☎ Domicile : Portable :
> AUTRE RESPONSABLE LÉG	GAL (organisme, famille d'accueil) :
	(· · g · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Organisme en charge de l'enfant :	
Nom :Pı	énom:
Adresse:	
Code Postal : Co	ommune :
2 :	:



A compléter obligatoirement

FICHE ENFANT (1 fiche par enfant)

О Т

Н

0

> IDENTITÉ DE L'ENFANT :

Nom :						
Prénor	ns ((ind	iquer l	es 3 p	rem	ilers prénoms) :
Sexe:	ſ		М		F	Date de naissance :/
Lieu de	na	aiss	ance :			
Adress	e :					
Code F	ost	tal :	:			Commune :

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2020/2021

Cla	isse en s	eptem	bre 2020 :
Éco	ole :		Paul Bert (maternelle secteur Cités)
			Paul Verlaine (élémentaire secteur Cités)
			Anne Frank (maternelle secteur Mairie)
			Gérard Philipe (groupe scolaire secteur Mairie)
			Marcel Pagnol (groupe scolaire secteur Mignottes)
	Zone M (Joindre		imé « Zone Mixte »)
			cteur de résidence mande de dérogation "interne")
			mmune de résidence mande de dérogation "externe")



FICHE ENFANT (1 fiche par enfant)

> AUTRE(S) CONTACT(S) :

<u>d'urgence</u>		s) autorisée(s) à récupérer l'enfant ou à prévenir en cas
Nom :		Prénom : Lien avec l'enfant :
~ :		~ :
Nom :		Prénom : Lien avec l'enfant :
* :		
Nom :		Prénom : Lien avec l'enfant :
* :		
Nom :		Prénom : Lien avec l'enfant :
雷 :		
Nom :		Prénom : Lien avec l'enfant :
* :		
> AU	TORISAT	IONS DIVERSES (hors temps scolaire) :
		iono più ano ao mpo oconamo, i
		de la ville de Migennes et l'ACLM à photographier et filmer mes
J'autorise enfants.		
enfants. J'autorise	les services Oui □ les services	de la ville de Migennes et l'ACLM à photographier et filmer mes
enfants. J'autorise magazine	les services Oui □ les services municipal, su Oui □	de la ville de Migennes et l'ACLM à photographier et filmer mes Non de la ville de Migennes et l'ACLM à publier les photos dans le ur le site internet, sur les réseaux sociaux et dans la presse.
enfants. J'autorise magazine d'autorise	les services Oui les services municipal, su Oui mon enfant à	de la ville de Migennes et l'ACLM à photographier et filmer mes Non de la ville de Migennes et l'ACLM à publier les photos dans le ur le site internet, sur les réseaux sociaux et dans la presse. Non à participer aux sorties culturelles, sportives ou autres : Non Non
J'autorise magazine J'autorise J'autorise Je soussigné(tous les rense	les services Oui les services municipal, su Oui mon enfant à Oui le transport o Oui Oui (é)	de la ville de Migennes et l'ACLM à photographier et filmer mes Non □ de la ville de Migennes et l'ACLM à publier les photos dans le ur le site internet, sur les réseaux sociaux et dans la presse. Non □ à participer aux sorties culturelles, sportives ou autres : Non □ en véhicule : Non □

A compléter obligatoirement



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR	NOM DU MINEUR :					
PRENOM:	PRENOM :					
DATE DE NAISSAN	CE :	/	/			
SEXE: M D F D						
Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).						
1-VACCINATION (se	e référe	r au cai	rnet de santé ou aux	certificats de vacci	nations)	
VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES	
Diphtérie				Coqueluche		
Tétanos				Haemophilus		
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole		
				Hépatite B		
				Pneumocoque		
				BCG		
				Autres (préciser)		
SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION. 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR						
Poids :kg ;	Taille :		cm (informatio	ns nécessaires en ca	as d'urgence)	
Suit-il un traitement					,	
			•		andants (haîtas da	
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).						
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.						

ALLEKGIES	12 Table 1 Tab			70	□ non		
Si oui, joind conduite à		at médical préci	sant la cau	se de l'alle	ergie, les si	gnes évocate	eurs et la
		un problème de s					
3-RECOMM Port des lun difficultés d	ANDATIONS nettes, de len e sommeil, é	UTILES DES PAR tilles, d'appareil nurésie nocturne	ENTS dentaire o	u auditif, c	omporten	nent de l'enfa	nt,
4-RESPONS Responsab ADRESSE:	SABLES DU N le N°1 : NOM	1 :	PRÉNO	M :			
Responsab	le N°2 : : NO	M :	PRÉNO				
			TEL TRA				
NOM ET TE	EL MEDECIN '	FRAITANT :					
déclare exa nécessaire.	icts les rense J'autorise le	eignements porto responsable de saires selon l'état	és sur cett l'accueil d	e fiche et e loisirs à	m'engage prendre, l	à les réactu	ualiser si
Date :			Signa	ture :			



plat de substitution)

Accueil du soir



INSCRIPTION TEMPS PÉRISCOLAIRES 2020/2021

Voir règlement annexé

			· ·			
Numéro Allocataire : .			☐ CAF	☐ MSA	Cadre réservé à l'Admini QF :	stration
L'ÉLÈVE : Nom : Prénom :						
> VIE PÉRI	SCOL	AIRE :				
					. Vous pouvez inscri uillez cocher les cas	
	C'EST NOUVEAU					
					RÉSERVATION RISCOLAIRES	
Vous pouvez inscrire votre enfant sur les différents temps périscolaires de manière régulière ou occasionnelle. Pour les occasionnels, vous devez contacter le service SPEEJ (03.86.80.51.55). Toute réservation OU annulation, doit s'effectuer au plus tard la veille avant 11h00.						
			GULIER		OCCASIONNEL	A compter du
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	_	/ Compton du
Accueil du matin*						
Restauration						
☐ Classique	_			_		
☐ Sans porc (plat de substitution)						
☐ Sans viande (pas de						

^{*}fournir obligatoirement une attestation d'employeur ou de formation des deux parents.

> AUTORISATIONS DIVERSES :

	Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur) * Rayer la mention inutile
	Nom : Prénom :
	POUR LES ENFANTS EN MATERNELLE :
	☐ Je m'engage ou engage <u>une personne majeure</u> (contacts renseignés dans la fiche enfant) à venir chercher mon enfant.
	Si vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une personne mineure (impérativement âgée de plus de 16 ans), veuillez préciser :
	Nom:Date de naissance:/
\	
	POUR LES ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE :
	Autorise mon enfant à rentrer seul à notre domicile
	N'autorise pas mon enfant à rentrer seul à notre domicile. Je m'engage ou engage <u>une</u> <u>personne majeure</u> (contacts renseignés dans la fiche enfant) à venir chercher mon enfant.
	Si vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une personne mineure (impérativement âgée de plus de 16 ans), veuillez préciser :
	Nom : Prénom : Date de naissance :/
	☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas
	mon enfant à entrer et sortir du centre
	de loisirs librement, pendant les horaires d'ouverture de 16h30 à 18h30*.
\	* les enfants dont les parents ont réservé la place doivent obligatoirement se présenter à 16h30 auprès des animateurs.
	☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et accepte ses conditions sans réserve.
	Migennes, le :
	Signature des parents : Signature de l'enfant :



TRANSPORT SCOLAIRE 2020/2021 ÉCOLES

Voir règlement annexé

/ LELEVE.						
Nom :Prénom :						
Point de montée :	Point de montée :					
<u>N</u>	IISE EN	PLACE	D'UN S\	(STEME DE I	C'EST I	IOUVEAU
Vous pouvez inscrire votre enfant au transport scolaire de manière régulière ou occasionnelle. Pour les occasionnels, vous devez contacter le service SPEEJ (03.86.80.51.55). Toute réservation OU annulation, doit s'effectuer au plus tard la veille avant 11h00.						
		·····,				
	Lundi	RÉ Mardi	GULIER Jeudi	Vendredi	OCCASIONNEL	A compter du
Matin						
Midi sortie des classes						
Midi retour en						

Soir

> AUTORISATIONS DIVERSES :

	Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur) * Rayer la mention inutile
	Nom : Prénom :
	Responsable de l'enfant :
	POUR LES ENFANTS EN MATERNELLE :
	☐ Je m'engage ou engage <u>une personne majeure</u> (contacts renseignés dans la fiche enfant) à venir chercher mon enfant à l'arrêt de bus.
	Si vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une personne mineure (impérativement âgée de plus de 6 ans), veuillez préciser :
\	Nom : Prénom :
	POUR LES ENFANTS EN ÉLÉMENTAIRE :
	☐ Autorise mon enfant à rentrer seul à notre domicile
	N'autorise pas mon enfant à rentrer seul à notre domicile
	Je m'engage ou engage <u>une personne majeure</u> (contacts renseignés dans la fiche enfant) à venir chercher mon enfant à l'arrêt de bus.
	Si vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une personne mineure (impérativement âgée de plus de 6 ans), veuillez préciser :
	Nom :Prénom :Date de naissance :/
	☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et accepte ses conditions sans réserve.
	Migennes, le :
	Signature des parents : Signature de l'enfant :



ECOLE MULTI-SPORTS 2020/2021

Voir règlement annexé

	L'ELEVE :								
Nom	Nom :Prénom :								
Je s	Je soussigné(e) (Père, Mère, Tuteur) * Rayer la mention inutile								
Nom : Prénom :									
	Autorise mon enfant à rentre	r seul à notre domicile							
	☐ N'autorise pas mon enfant à rentrer seul à notre domicile								
Je m'engage ou engage <u>une personne majeure</u> (contacts renseignés dans la fiche enfant) à venir chercher mon enfant après l'EMS.									
Si vous souhaitez qu'il soit pris en charge par une personne mineure (impérativement âgée de plus de 6 ans), veuillez préciser :									
Nom	Prénom :	Date de naissance :/							
☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement et accepte ses conditions sans réserve.									
Mige	ennes, le :								
Sign	ature des parents :	Signature de l'enfant :							



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

TEMPS PÉRISCOLAIRES TRANSPORT SCOLAIRE ÉCOLE MULTI-SPORTS (EMS)

Ce document rappelle les grands principes des règlements de la ville de Migennes. L'intégralité des règlements est consultable à l'adresse www.ville-migennes.fr et disponible au service SPEEJ (annexe 1 de la Mairie).

Pour chaque service, l'inscription administrative est obligatoire et doit se faire au service SPEEJ (Annexe 1 de la Mairie) chaque année, en retournant le dossier d'inscription complété.

INSCRIPTION AVANT LE 10 JUILLET 2020.

Pour toute inscription arrivant entre le 1^{er} et le 18 septembre 2020 l'admission de votre enfant sera effective une semaine après réception du dossier.

Pour toute inscription en cours d'année, un délai de 48h à compter de la date d'inscription sera imposé pour que l'enfant fréquente le service souhaité.

Pour toute réservation OU annulation, veuillez contacter le service SPEEJ au plus tard la veille avant 11h00 (03.86.80.51.55). Toute annulation non signalée dans les délais prévus entraînera :

- pour le périscolaire, la facturation du service ;
- pour les transports scolaires, les sanctions prévues dans le règlement.

Merci de bien veiller au respect des horaires. Aucun retard ne sera toléré.

Tout manquement au respect du règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'ensemble des temps périscolaires est géré par l'Association des Centres de Loisirs du Migennois (ACLM), mandatée par la ville de Migennes. Les activités sont soumises à la réglementation des accueils collectifs de mineurs et sont déclarées et contrôlées par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Les enfants scolarisés à Migennes sont accueillis à la restauration scolaire et au centre de loisirs du matin (7h15-8h30) et du soir (16h30-18h30), tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires.

Les enfants inscrits en TPS n'ont accès à aucun service périscolaire.

Accueil du matin (7h15-8h30) :

Votre enfant peut être accueilli à l'heure qui vous convient dans l'intervalle des horaires d'ouverture. Un petit déjeuner équilibré et varié est proposé aux enfants.

Restauration scolaire:

Sont accueillis à la restauration scolaire uniquement les enfants présents à l'école le matin.

Tous les repas prévus sont dus, y compris en cas d'annulation tardive.

Aucune demande de repas spécifique ne pourra être accordée au motif de conviction personnelle, religieuse ou philosophique.

A partir de septembre 2020, les menus seront uniquement consultables sur le site internet de la Ville.

Accueil du soir (16h30-18h30) :

Vous pouvez venir chercher votre enfant à l'heure qui vous convient dans l'intervalle des horaires d'ouverture.

	Marcel PAGNOL	Anne FRANK Gérard PHILIPE	Paul BERT Paul VERLAINE
Restauration (11h30-13h30)	Restauration scolaire des Mignottes 4 Rue Claude Debussy : 03.86.92.12.76	Restauration scolaire du Pot Levé 4 rue des Ecoles 2 : 03.86.56.40.23	Restauration scolaire des Cités Rue Blanqui : 03.86.80.04.09
Accueil Matin (7h15-8h30) et soir (16h30-18h30)	Centre de loisirs des Mignottes 16 Avenue des Cosmonautes 2 : 03.86.80.47.79	Centre de loisirs du Pot Levé 4 rue des Ecoles ☎: 03.86.56.40.86	Centre de loisirs des Cités Rue Paul Verlaine : 03.86.92.64.10

INSCRIPTION

L'inscription administrative est obligatoire et doit se faire au service SPEEJ (Annexe 1 de la Mairie) chaque année, en retournant le dossier d'inscription complété.

Vous pouvez inscrire votre enfant sur les différents temps périscolaires de manière régulière ou occasionnelle. Pour les occasionnels, vous devez contacter le service SPEEJ (03.86.80.51.55).

Toute réservation OU annulation, doit s'effectuer au plus tard la veille avant 11h00.

TARIFS

Adoptés par les délibérations n°2015-67, n°2015-68, prises en séance du conseil municipal du 08 avril 2015, n°2015-99 prise en conseil municipal du1er juillet 2015

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial (quotient arrondi à l'unité), n'oubliez pas de nous communiquer votre numéro d'allocataire. Sans cette information, les tarifs de la tranche haute seront automatiquement appliqués.

Si votre quotient familial change, vous devez en informer le service scolaire. Toute modification entraînant un changement de tarif sera effective sur la facturation suivante.

	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 600	601 ≤ QF ≤ 900	QF ≥ à 901 (ou enfants non domiciliés à Migennes)*
Périscolaire matin 7h15-8h30 (soit 1h30)	0.63€	0.94 €	1.25€	1.56 €
Forfait mensuel matin	8.00€	13.00€	18.00€	22.00 €
Restauration scolaire	2.60 €	3.00€	3.50 €	4.00 €
Périscolaire soir 16h30-18h30 (soit 2h)	1.00 €	1.50 €	2.00€	2.50 €
Forfait mensuel soir	10.00 €	16.00€	21.00€	27.00 €

^{*}Pour les enfants scolarisés en ULIS, le tarif sera appliqué en fonction du quotient familial.

FACTURATION

Restauration scolaire et accueil périscolaire (matin et soir) :

Une facture globale vous sera adressée tous les mois (la facture reçue en octobre correspond à la fréquentation de septembre).

Les factures dont le montant est inférieur à 15 € ne peuvent être émises par le trésor public. Dans ce cas, elles sont reportées sur le(s) mois suivant(s) jusqu'à atteindre 15 €.

Les absences des enfants pour sorties pédagogiques, absences des enseignants ou mouvement syndical seront décomptées de façon automatique d'après les feuilles de présence.

OÙ ET COMMENT PAYER MA FACTURE?

Le paiement des factures s'effectue <u>A LA TRESORERIE DE MIGENNES</u> (en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public).

Vous pouvez également utiliser le <u>mode de paiement en ligne</u> sur le site internet de la ville de Migennes www.ville-migennes.fr :

Vie quotidienne → Enfance jeunesse → rubrique "Paiement en ligne TIPI".

Mizennes

Mairie de Migennes Service SPEEJ (annexe 1) Place de l'Hôtel de ville 89400 MIGENNES 03.86.80.51.55 ACLM Coduction 18

Association des Centres de Loisirs du Migennois 49 rue Pierre Larousse 89400 MIGENNES 03.86.80.44.99



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Le présent règlement a pour but d'assurer la sécurité et la bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur du bus. Il permet également de prévenir des accidents, de rappeler aux parents leur responsabilité entre leur domicile et le point d'arrêt.

L'inscription de votre (vos) enfant(s) au transport scolaire est subordonnée à l'acceptation du présent règlement. Les obligations du présent règlement doivent être approuvées par l'élève et les parents en signant la fiche d'inscription.

I. Modalités d'inscriptions

L'inscription et la réservation sont obligatoires pour pouvoir utiliser le transport scolaire.

Vous devez avoir rempli les options de réservation :

- Accueil régulier : en remplissant le tableau se trouvant sur la fiche d'inscription
- Accueil occasionnel: vous devez contacter le service SPEEJ, au 03.86.80.51.55, la veille avant 11h00.

Dans les deux cas, pour toute annulation, vous devez contacter le service SPEEJ la veille avant 11h00.

- Si vous n'avez pas réservé la place de votre enfant la veille avant 11h00, votre enfant ne pourra pas monter dans le bus même si vous êtes présents à l'arrêt.
- Au bout de trois absences non justifiées de votre enfant alors que vous avez réservé sa place, la ville de Migennes se réserve le droit de refuser l'accès de votre enfant au bus.

II. Points d'arrêt

Les élèves doivent se présenter à l'arrêt du car cinq minutes avant l'heure de départ indiquée sur la fiche horaire. Le conducteur n'est pas tenu d'attendre les élèves en retard, ni de s'arrêter en d'autres lieux que les arrêts prévus.

A la descente, les élèves ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ du car et après s'être assurés qu'ils peuvent le faire en toute sécurité (chaussée complètement dégagée).

III. Responsabilités et engagements

Pendant le trajet les enfants sont sous la responsabilité de l'organisateur. Les parents demeurent responsables jusqu'à la montée de l'enfant dans le car et dès sa descente ;

Les parents s'engagent à :

- Transmettre à leurs enfants les règles élémentaires du code de la route :
 - Ne pas stationner avec leur véhicule personnel au point d'arrêt, sur les aires de stationnement réservées aux véhicules de transports, sur les lieux de prise en charge et de dépose des enfants ;
 - Ne pas attendre ou déposer un enfant sur le côté opposé de la voirie en l'absence d'aménagement particulier (passages piétons, feux de circulation...) ou de surveillance ;
- Réserver la place de leur enfant (voir modalités d'inscriptions ci-dessus) ;

L'élève s'engage à :

- Se présenter à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'arrivée du transport ;
- Rester sous l'abri pour voyageurs, s'il existe, ou sur le trottoir ou en dehors de la route ;
- Attendre l'arrêt complet du véhicule, aussi bien pour monter que pour descendre ;
- Être poli ;
- Ne pas bousculer ses camarades à la montée dans le car ;
- Monter dans le car uniquement par la porte avant ;
- Respecter le conducteur, l'accompagnateur et leurs consignes, les autres élèves, toutes autres personnes intervenant dans le cadre du transport ;
- Mettre sa ceinture de sécurité lorsque le bus en est équipé ;
- Rester assis durant le trajet ;
- Laisser le passage central du car libre : les sacs et les cartables doivent être sous les sièges ou dans le porte-bagage ;
- Prendre soin du matériel ;
- Laisser propre et en bon état le car et ses accessoires.

Il est interdit:

- De parler au conducteur durant le trajet sans motif valable ;
- De provoquer ou de distraire le conducteur par des cris, des chahuts, des bousculades ;
- De cracher
- De fumer ou d'utiliser des allumettes, des briquets ;
- De manipuler des objets tranchants ;
- De projeter des objets ;
- De toucher les poignées, les serrures et les dispositifs des portes et des issus de secours ;
- De se déplacer dans le couloir central durant le trajet ;
- De se pencher en dehors ;
- De voler du matériel ;

En cas d'indiscipline, de détérioration ou de manquement à toute consigne de ce règlement, la ville de Migennes se réserve le droit de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires selon la gravité des faits. La sanction peut aller d'un avertissement à une exclusion temporaire ou définitive des transports scolaires offerts par la ville.

Les élèves fréquentant une école maternelle doivent obligatoirement être accompagnés par un de leurs parents ou personne désignée par écrit (fiche transport scolaire). Au retour si aucune personne n'est présente pour venir chercher l'enfant de maternelle, de primaire non autorisé à rentrer seul, ou âgé de moins de 6 ans, l'accompagnatrice ou le conducteur ne doivent pas le laisser descendre. L'enfant reste dans le bus et sera déposé au centre périscolaire du Pot Levé. La famille sera informée et devra venir le récupérer au centre de loisirs. La prise en charge de l'enfant par le centre de loisirs sera alors facturée à la famille. Si cette situation se produit plus de deux fois dans l'année, la ville de Migennes se réserve le droit d'exclure l'enfant du transport scolaire.



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ECOLE MULTI-SPORTS

L'Ecole Multisports (EMS) est gérée par la Ville de Migennes.

Grâce à une approche ludique de différents sports, l'EMS permet aux jeunes du CP au CM2 de découvrir des activités sportives différentes et variées.

Le jeune peut ainsi découvrir différentes disciplines et faire son choix, pour une éventuelle activité en club, en fonction de ses goûts, capacités et besoins. L'EMS doit permettre au jeune de s'épanouir, tant au niveau physique que mental afin qu'il puisse appréhender de la meilleure des manières son corps et ses limites.

INSCRIPTION:

L'EMS est ouverte à tous les enfants de Migennes, du CP au CM2.

L'inscription se fait auprès du Service SPEEJ (Mairie, Annexe 1 – 03.86.80.51.55).

Toute inscription sera effective après réception en mairie du dossier complet.

La cotisation est de 15,30 €. A réception de la facture le paiement s'effectue à la trésorerie de Migennes (en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public).

En cas de départ en cours d'année ou d'exclusion du jeune la cotisation ne pourra pas être remboursée.

HORAIRES:

Quartier de la Mairie et des Cités

Mercredi matin de 10h45 à 12h00

RDV devant la Salle des Sports

Pour le quartier des cités, RDV devant l'école Paul Verlaine (bus à 10h30)

Quartier des Mignottes

Mardi après l'école de 16H45 à 18H00

RDV dans la cour de l'Ecole Marcel Pagnol

TENUE:

Les enfants doivent avoir une tenue adaptée à la pratique des activités physiques et sportives :

chaussures de sport spécifiques salle (autres que celles portées dans la journée), survêtement ou short, tee-shirt, casquette, K-way pour les activités extérieures.

Remarque : l'oubli de la tenue adaptée privera l'enfant de séance.

Il est demandé aux enfants d'apporter une bouteille d'eau à chaque séance.

SANTE:

L'école multisports s'engage à tout mettre en œuvre pour préserver l'intégrité et la sécurité de l'enfant. En cas d'accident, les éducateurs préviendront les parents sans délais et feront appel aux services médicaux d'urgence si l'état de l'enfant le nécessite.

Par ailleurs, aucun traitement médical ne pourra être administré à l'enfant.

SORTIES:

L'EMS peut organiser ponctuellement des sorties (patinoire, piscine ...).

Lors des sorties veuillez prévenir dans un délai raisonnable de l'absence de votre enfant inscrit.

CONTRAT MORAL:

- Les jeunes inscrits s'engagent à respecter :
 - Les animateurs,
 - Leurs camarades
 - Le matériel mis à leur disposition.
- > Tous les jeunes qui goûtent sur le lieu des activités (salle de judo, cour d'école, stade) sont priés de le laisser propre.

CLAUSES D'EXCLUSION:

Si le contrat moral n'est pas respecté, si le comportement de l'enfant présente un danger pour luimême ou pour un de ses camarades, si les parents récupèrent leur enfant en retard ou si l'enfant est absent de manière prolongée aux séances sans justificatif, alors les éducateurs pourront décider de son exclusion temporaire ou définitive.